Nantes Métropole

Direction Emploi et Développement des Compétences **Décision n°2024-903**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de production au Département de la communication externe et de l'information

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département de la communication externe et de l'information, un emploi de chargé de production va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel. En qualité de chargé de production les missions et responsabilités du cocontractant sont les suivantes :

Planification, organisation, conseil et mise en production des actions de communication

- Planification de la mise en production des actions de communication en lien avec les chargé.es de communication. Élaboration et suivi de retro-plannings (avec une forte pression sur les délais)

- Organisation événementielle : logistique, demande de devis, repérages sur site, élaboration de la signalétique (oriflammes, kakémonos, stands, bannières...), présence des élu.es..

- Coordination : organisation et animation de réunions de coordination opérationnelles avec les prestataires (agence, imprimeurs, fabricants de signalétique, artistes...) et les services internes

- Suivi d'édition pour les documents print (plaquettes, affiches, guides, flyer...): brief de communication, recherches iconographiques, relectures orthographique et typographique, recueil et suivi de corrections, contrôle des épreuves sur chromalin, lancement des Bons à Tirer, élaboration des plans de diffusion des supports.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241030-2024_903DEC-AU
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024

- Mediaplanning et achat d'insertion publicitaires auprès des médias print, radio, TV, web et réseaux sociaux

- Évaluation et analyse performance des opérations de communication dans le cadre d'un bilan par opération : élaboration de tableaux de bord de suivi

Gestion budgétaire, analyse performance et commande publique

- Montage des opérations suivant le respect des procédures comptables : recherches de prestataires, demandes de devis, suivi de factures…

- Gestion de l'enveloppe financière des opérations, élaboration de prévisionnels de consommation, bilans financiers et élaboration de fiches « action »

- Suivi des achats (contrôle de la bonne réalisation des prestations…) et négociations des prix avec les fournisseurs et les prestataires afin d'améliorer la commande publique

- Analyse de performance pour alimenter l'évaluation des opérations

- Rédaction des cahiers des charges dans le cadre de la commande publique pour les marchés de prestation de production en communication

Rédaction et production de contenus web

- Rédaction et production de contenus pour alimenter les pages Service à l'usager et Politiques publiques du site de metropole.nantes.fr

- Intégration des contenus sur le CMS Jahia

- Réflexion sur le parcours et l'expérience utilisateur des internautes

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de production au Département de la communication externe et de l'information est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs principaux de 2ème classe, à savoir au minimum IM376 et au maximum IM539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 30 OCT. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le
31 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241030-2024_903DEC-AU
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024